

Mairie de Saint-Loup-du-Gast
2 Place de la Mairie
53300 Saint-Loup-du-Gast

Séance du Conseil Municipal
Le 14 Janvier 2025 à 19h30

Présents : Marcel Barbé, Christian Chatellier, Alfredo Dos Santos, Stéphane Guilloux, Myriam Kacou, Michèle Le Rai-Jousse, Jean-Claude Pochez

Absente : Christelle Charrier, Philippe Fourré

Secrétaire de séance : Christian Chatellier

Liste des Délibérations examinées par le Conseil Municipal

Délibération n° 2025-01 : Participation Classe de neige 2025 : RPIC d'Ambrières-les-Vallées

Délibération n° 2025-02 : Participation Classe de neige 2025 : Groupe Scolaire de Lassay-les-Châteaux

Délibération n° 2025-03 : Révision des statuts du Syndicat Territoire d'Énergie Mayenne : Acceptation expresse

Délibération n° 2025-04 : Adhésion à la Convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public :
Cuisine Bassin des Vallées

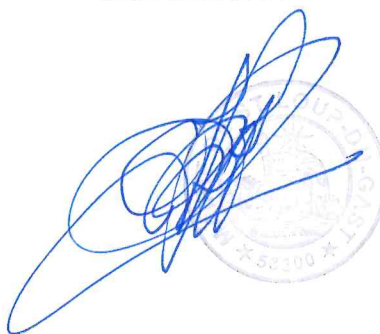
Ces délibérations ont été approuvées à la majorité des membres présents du Conseil Municipal

En Mairie, le 16 Janvier 2025

Le Secrétaire de Séance,
Christian Chatellier



Le Maire,
Marcel BARBÉ



Commune de Saint-Loup-du-Gast
Département de la Mayenne

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2025 – 01

Participation Classe de neige 2025 : RPIC d'Ambrières-les-Vallées

Le 14 Janvier 2025, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loup-du-Gast, sous la présidence de Monsieur BARBÉ, Maire.

Date de convocation : 07 Janvier 2025

Date d'affichage : 21 Janvier 2025

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 7

Étaient présents : Marcel Barbé, Christian Chatellier, Alfredo Dos Santos, Stéphane Guilloux, Michèle Le Rai-Jousse, Myriam Kacou, Jean-Claude Pochez

Absent(s) : Christelle Charrier, Philippe Fourné

Secrétaire de séance : Christian Chatellier

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Sur la demande du RPIC d'Ambrières-les-Vallées et des parents d'élèves concernés,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'accorder aux élèves scolarisés au RPIC d'Ambrières-les-Vallées, dont les parents sont domiciliés dans la commune et qui sont concernés par la Classe de neige programmée du 16 au 24 Mars 2025, **une aide de 64 € par enfant** ;
- la totalité de l'aide (64 € x nombre d'enfants) sera versé directement à l'OCCE du RPIC.

Envoyé en préfecture le 21/01/2025

Reçu en préfecture le 21/01/2025

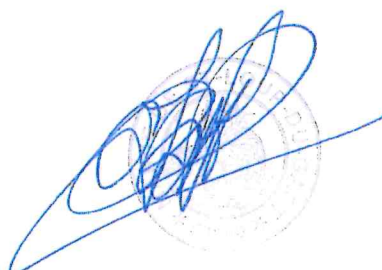
Publié le

ID : 053-215302340-20250116-2025_01-DE

Le Secrétaire de Séance,
Christian Chatellier



Fait et délibéré les jour, mois et an dits
A Saint-Loup-du-Gast, le 16/01/2025
Le Maire,
Marcel Barbé



**Commune de Saint-Loup-du-Gast
Département de la Mayenne**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2025 – 02

Participation Classe de neige 2025 : Groupe Scolaire de Lassay-les-Châteaux

Le 14 Janvier 2025, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loup-du-Gast, sous la présidence de Monsieur BARBÉ, Maire.

Date de convocation : 07 Janvier 2025

Date d'affichage : 21 Janvier 2025

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 7

Étaient présents : Marcel Barbé, Christian Chatellier, Alfredo Dos Santos, Stéphane Guilloux, Michèle Le Rai-Jousse, Myriam Kacou, Jean-Claude Pochez

Absent(s) : Christelle Charrier, Philippe Fourré

Secrétaire de séance : Christian Chatellier

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Sur la demande du Groupe Scolaire Les 3 Châteaux de Lassay-les-Châteaux et des parents d'élèves concernés,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'accorder aux élèves scolarisés au Groupe Scolaire Les 3 Châteaux, dont les parents sont domiciliés dans la commune et qui sont concernés par la Classe de neige programmée du 16 au 24 Mars 2025, **une aide de 64 € par enfant** ;
- la totalité de l'aide (64 € x nombre d'enfants) sera versé directement à l'OCCE du Groupe Scolaire Les 3 Châteaux.

Envoyé en préfecture le 21/01/2025

Reçu en préfecture le 21/01/2025

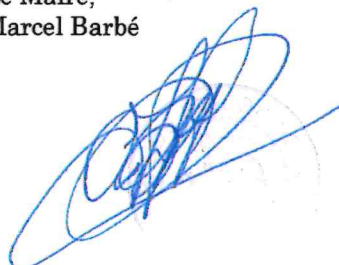
Publié le

ID : 053-215302340-20250116-2025_02-DE

Le Secrétaire de Séance,
Christian Chatellier



Fait et délibéré les jour, mois et an dits
A Saint-Loup-du-Gast, le 16/01/2025
Le Maire,
Marcel Barbé



Commune de Saint-Loup-du-Gast
Département de la Mayenne
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2025 – 03
Révision des statuts du Syndicat Territoire d'Énergie Mayenne :
Acceptation expresse

Le 14 Janvier 2025, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loup-du-Gast, sous la présidence de Monsieur BARBÉ, Maire.

Date de convocation : 07 Janvier 2025

Date d'affichage : 21 Janvier 2025

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 7

Étaient présents : Marcel Barbé, Christian Chatellier, Alfredo Dos Santos, Stéphane Guilloux, Michèle Le Rai-Jousse, Myriam Kacou, Jean-Claude Pochez

Absent(s) : Christelle Charrier, Philippe Fourré

Secrétaire de séance : Christian Chatellier

Monsieur le Maire expose que :

Le Syndicat d'énergie Territoire d'Énergie Mayenne (TEM) a procédé à l'actualisation de ses statuts et de leurs annexes afin qu'ils soient en conformité avec ses missions actuellement exercées.

Conformément à l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables par renvoi de l'article L5711-1 du même code, TEM a porté cette procédure à la connaissance de l'intégralité de ses membres, dont la commune de Saint-Loup-du-Gast.

Ainsi, la délibération du comité syndical afférente en date du 10 Décembre 2024, ainsi que les statuts et leurs annexes actualisés, ont été notifiés à notre attention le 16 Décembre 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **prononce un avis favorable** sur cette procédure de révision
- **accepte les termes statutaires révisés** du Syndicat Territoire d'Énergie Mayenne

Envoyé en préfecture le 21/01/2025

Reçu en préfecture le 21/01/2025

Publié le

ID : 053-215302340-20250116-2025_03-DE

Le Secrétaire de Séance,
Christian Chatellier



Fait et délibéré les jour, mois et an dits
A Saint-Loup-du-Gast, le 16/01/2025
Le Maire,
Marcel Barbé



Commune de Saint-Loup-du-Gast
Département de la Mayenne

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2025 – 04

**Adhésion à la Convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public :
Cuisine Bassin des Vallées**

Le 14 Janvier 2025, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loup-du-Gast, sous la présidence de Monsieur BARBÉ, Maire.

Date de convocation : 07 Janvier 2025

Date d'affichage : 21 Janvier 2025

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 7

Étaient présents : Marcel Barbé, Christian Chatellier, Alfredo Dos Santos, Stéphane Guilloux, Michèle Le Rai-Jousse, Myriam Kacou, Jean-Claude Pochez

Absent(s) : Christelle Charrier, Philippe Fourré

Secrétaire de séance : Christian Chatellier

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que différentes communes, EHPAD, la Communauté de Communes du Bocage Mayennais et le CCAS d'Ambrières-les-Vallées ont décidé ensemble d'assurer à leurs usagers ou administrés un service de restauration collective, issue d'une longue réflexion entre ces différents acteurs face à la faiblesse de l'offre locale et la volonté de mutualiser des moyens pour répondre à cette activité d'intérêt local.

Il est ressorti de ces réflexions que le choix de gestion le plus adapté aux attentes des membres était la constitution d'un groupement d'intérêt public doté de l'autonomie administrative et financière.

Pour ce faire, une convention constitutive a été rédigée afin de fixer les modalités d'organisation et de fonctionnement du GIP.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal une adhésion de principe au groupement d'intérêt public « Cuisine Bassin des Vallées » après la validation des services de l'État (contrôle de légalité et services fiscaux).

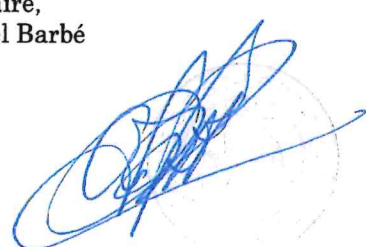
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 4 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre) :

- valide le principe de l'adhésion de la commune de Saint-Loup-du-Gast au GIP Bassin des Vallées
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires au bon fonctionnement du dossier

Le Secrétaire de Séance,
Christian Chatellier



Fait et délibéré les jour, mois et an dits
A Saint-Loup-du-Gast, le 16/01/2025
Le Maire,
Marcel Barbé



Envoyé en préfecture le 21/01/2025
Reçu en préfecture le 21/01/2025
Publié le
ID : 053-215302340-20250116-2025_04-DE

S L O W